



Demande de formations et CSP

Par **mika24**, le **22/08/2012** à **16:38**

Bonjour a tous,

je viens d'etre licencié par inaptitude a la maconnerie. (medecine du travail)

J'ai donc eu droit au chômage et tout ce qui va avec...

J'ai l'occasion de faire une formation en tant que technicien d'etudes en batiment mais pole emploi refuse de me payer ma formation (12000 euros)

Pour sa il me faut avoir droit a ce qu'ils appellent CSP (Contrat de securisation professionnele)

J'ai donc rechercher sur internet et ils marquent que c'est pour ceux qui ont été victimes de licenciement economique...

Est ce que moi par rapport a mon licenciement par inaptitude j'y aurais droit?

Merci a tous

mika

Par **P.M.**, le **22/08/2012** à **16:53**

Bonjour,

Le CSP est effectivement uniquement applicable dans le cadre d'un licenciement économique...

Par **mika24**, le **22/08/2012** à **17:05**

Et est ce que connaissez un moyen pour que je puisse faire cette formation sans que j'ai quelque chose a debourser....?

Par **P.M.**, le **22/08/2012** à **17:58**

Il faudrait essayer avec Pôle Emploi si vous pourriez malgré tout accéder à cette formation plutôt que de rester au chômage...

Par **mika24**, le **22/08/2012** à **21:46**

Oui il faut que je demande parce qu'absolument un moyen je ne veux pas y rester à pole emploi... alors que je pourrais très bien vu que j'y est droit pendant 2 ans... bref il faut que je trouve une solution.
merci beaucoup